



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Modalités d'organisation collective de sang et de plasma

Question écrite n° 10472

Texte de la question

M. Olivier Falorni appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les modalités d'organisation de la collecte de sang et de plasma en France. Il lui rappelle qu'aucun médicament de synthèse ne peut remplacer le plasma sanguin. Les volumes prélevés lors des collectes ne permettent donc pas de couvrir les besoins. En France, seulement 0,2 % des concitoyens réalisent au moins un don de plasma par an selon l'ESF. En outre, près de 30 % des donneurs sont âgés de 45 à 55 ans. Les sujets âgés de 18 à 40 ans sont ceux qui donnent le moins. Dans le pays, l'Établissement français du sang (EFS) est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France. Sa mission principale est d'approvisionner le pays en produits sanguins, avec l'aide des donneurs, des associations de donneurs de sang et d'autres partenaires. En d'autres termes, elle repose sur le bénévolat et un système « déontologique ». En regardant les voisins européens, M. le député peut constater que des mesures d'incitations ont été prises. Elles s'avèrent très efficaces. Quatre pays, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la République Tchèque, récoltent à eux seuls, 45 % du plasma européen. Ceci grâce à une compensation compatible avec le caractère « éthique » du don. Bien sûr, l'Organisation mondiale de la santé a une position stricte sur le sujet et tant mieux. Elle rappelle la nécessité impérieuse de la gratuité du don mais elle précise qu'il ne doit pas être à la charge du donneur. Personne n'oserait remettre cela en question. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de revoir les modalités de collecte de sang et de plasma afin qu'elles répondent aux besoins des patients.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10472

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6972

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)